Contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques (consol. et modif. directive 77 /143/CEE)

1995/0226(SYN) - 15/07/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Les amendements proposés par le Parlement européen en première lecture, ainsi que les modifications adoptées par le Conseil, s'inscrivent dans le ligne des objectifs de la proposition initiale. Par conséquent, la Commission soutient la position commune.